

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. Sanvoisin Christian, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, DULIN Denis, GUILLON François, LOPES Pascal, NOUAILLES Didier, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, GINDRE Anne, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire Excusés : M. BARRADO Alain qui donne pouvoir à Mme BESSON Valérie M. BERNARD Jean-Luc qui donne pouvoir à M. NOUAILLES Didier M. COUTURIER Cyril qui donne pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. LEROY Fabien qui donne pouvoir à Mme MAJER Lynda Mme TYNDIUK Allyssone qui donne pouvoir à M. BIERJON Stéphane M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : Mme MONCELON Claire

**DELIBERATION N° 2022-05-01**

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-4,

VU le Code Electoral, notamment l'article 270,

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Maria TORNERO du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT l'acceptation de la démission de madame Maria TORNERO du Conseil Municipal par Madame la Préfète de l'Allier en date du 25 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

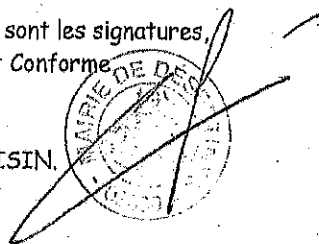
CONSIDÉRANT que le candidat venant immédiatement après le dernier élu, madame Marie BRUN, a fait part de sa décision de ne pas siéger au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de l'installation de monsieur Dominique SAGNEZ en qualité de conseiller municipal.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Extrait Conforme

Le Maire,  
Ch. SANVOISIN.



REÇU EN PREFECTURE  
Le 28/10/2022  
Application agréée E-Imprime.com